

Image not found or type unknown



Vente en vefa d'une opération à un bailleur social

Par **ced13300**, le **16/07/2012** à **15:11**

Bonjour,

Je suis actuellement entrain d'étudier une opération immobilière que je compte vendre en bloc à un bailleur social en VEFA.

Je sais que mon C.A sera soumis à une TVA à 5,5% puisque acheté par un bailleur social justement.

En revanche de mon côté, à quelle TVA déductible est ce que je serais soumis par rapport à toutes les dépenses que je vais faire (construction, VRD etc.), 19,6% ou 5,5% ???

Merci de votre réponse